



surface estimée à découper de la parcelle voisine 92m² (d'après limites cadastrale)

Les limites de parcelles doivent être vérifiées par un Géomètre

Plan Masse	Date	Echelle
DCE 02	08-12-2016	1 : 200

Extension d'une maison d'habitation

SARL J. SANCHEZ architecte
 22 rue Saint Laurent
 25290 ORNANS
 06 89 72 02 25
 j.sanchez.architecte@orange.fr
 www.architectes.or/sanchez